

## HORAIRES DU COLLEGE A. DE SAINT-EXUPÉRY

<u>Horaires de l'établissement</u>	<u>Horaires des récréations</u>
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00 à 16h35	9h53 à 10h07
Mercredi : 8h00 à 12h00	12h00 à 13h33
	15h28 à 15h38

**Après le départ des externes, le portail est fermé à 12h10 et ouvert à 13h25 sauf si certains cours ont lieu de 12h40 à 13h35.**

## LE COLLEGE A LA RENTREE 2022

### La réforme du collège en quelques mots :

Les cycles sont triennaux avec un cycle 3 intégrant les classes de CM1 - CM2 - 6<sup>ème</sup> et un cycle 4 intégrant les classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.

Le socle commun est redéfini autour de 5 domaines.

Les programmes sont cyclés et soclés.

L'organisation des enseignements :

- Les grilles horaires sont équilibrées : 26 heures de cours dans chaque niveau qui intègrent l'accompagnement personnalisé (A.P) et les enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.).
- Un enseignement complémentaire de latin peut s'y ajouter à partir de la classe de 5<sup>ème</sup> jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup>.
- Des parcours spécifiques sont possibles dès la classe de 6<sup>ème</sup> : classe à horaires aménagés en musique, classe à horaires aménagés théâtre, cirque, bilangue (anglais et allemand), section internationale (en partenariat avec les Etats Unis).

## Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation
➤ Des objectifs dans chacun d'eux

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Le décret sur le socle commun

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – D05C00  
<http://www.education.fr/collleges-voies-2013>

### COLLEGE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

### **L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

L'accompagnement personnalisé est mis en place sur les 4 années du collège:

- 3h par semaine en classe de sixième.
- 2h30 par semaine pour chaque niveau du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>).

Tous les élèves sont concernés. Il s'agit d'aider chaque élève à acquérir plus d'autonomie en prenant en compte ses acquis et en répondant à ses besoins pour le mettre en action dans un contexte interactif.

L'accompagnement personnalisé s'appuie sur la discipline de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

### **LES ENSEIGNEMENTS DE PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES**

Les EPI se déroulent sur les trois années du cycle 4 et concernent tous les élèves, à raison de 1h30 par semaine. La durée de ces enseignements est identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe. Ils se fondent sur des démarches de projets interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes individuelles ou collectives (ex : maquette, affiche, vidéo...).

Les EPI s'appuient sur les disciplines et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

### **ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)**

Le collège A. de Saint-Exupéry permet, à vous et votre enfant, d'avoir accès via internet à un certain nombre d'informations qui couvrent toute la vie scolaire de votre enfant. Cet espace est accessible depuis votre domicile.

Directement sur la plateforme « Toutatice » ou à partir du site du collège : « [www.college-saint-exupery-vannes.fr](http://www.college-saint-exupery-vannes.fr) »

- Résultats scolaires (notes de l'élève)
- Absences
- Cahier de texte
- Emploi du temps
- Page d'accueil d'informations

Outre les aspects de la vie scolaire concernant votre enfant, le portail vous permet d'accéder à un ensemble d'informations sur les sites du rectorat et du Ministère de l'éducation nationale par l'intermédiaire de liens.



### SOCLE COMMUN

Conformément à la loi d'orientation pour l'avenir de l'école, le collège assure dans le cadre des enseignements hebdomadaires la progression des compétences et des connaissances requises afin que chaque élève dispose en fin de collège du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » attesté.